

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE LENS**  
**CANTON DE LIEVIN**  
**COMMUNE DE VIMY**

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 062-216208611-20250402-0801012025-DE

S<sup>2</sup>LO

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°8**

**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-cinq mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian PRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

**Absents excusés** : Franck LODER, Laurent DEBLOCK, Michèle DRION, Jean-Paul WILQUIN.

**Françoise LOUVEAU** est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : SOLLICITATION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE**

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai court, la Ville de Vimy peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la ville.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie ne procurent aucunes ressources budgétaires. La ligne est destinée à approvisionner le compte bancaire. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet. Cet outil financier flexible permettra d'anticiper les besoins temporaires de liquidités avec un remboursement à court terme dès que d'autres financements seront disponibles.

**CONSULTATION DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES**

Afin de mettre en œuvre cette stratégie financière, la commune a interrogé plusieurs établissements bancaires :

- ✓ La Banque Postale et le Crédit Agricole n'ont pas donné suite à la demande de financement.
- ✓ La Banque des Territoires ne propose pas ce type de stratégie.
- ✓ La Caisse d'Épargne, partenaire habituel de la commune, s'est montrée disposée à accompagner ce projet.



La proposition de financement de la Caisse d'Épargne est la suivante : (voir document joint en annexe)

<b>Prêteur</b>	<b>CAISSE D'ÉPARGNE</b>
<b>Emprunteur</b>	<b>MAIRIE DE VIMY</b>
<b>Objet</b>	<b>Ligne de Trésorerie utilisable par tirages</b>
<b>Montant maximum</b>	<b>1 121 000 euros</b>
<b>Durée maximum</b>	<b>12 mois</b>
<b>Taux d'intérêt</b>	<b>€STER + marge de 1.00 % Dernier €STR connu : 2.66 %</b>
<b>Paiement des intérêts</b>	<b>Chaque mois/trimestre civil par débit d'office</b>
<b>Base de calcul</b>	<b>Exact/360</b>
<b>Frais de dossier</b>	<b>0.15 % minimum 300 € / prélevés en une seule fois</b>
<b>Commission de non utilisation</b>	<b>0.30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts</b>

### AVANTAGES DE CETTE STRATÉGIE

- Assurer la continuité des paiements sans attendre le versement effectif des autres ressources,
- Limiter l'impact sur la trésorerie communale en évitant de mobiliser excessivement des fonds propres,
- Optimiser le coût financier en adaptant les outils de financement aux besoins réels et aux délais de perception des aides.

A cet effet, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la mise en place d'une ligne de trésorerie pour montant maximum de 1 121 000 €.
- D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette stratégie de financement et à engager les démarches nécessaires auprès des établissements bancaires.

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 5 Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE**

**Ne prend pas part au vote : 1 Agnès LEVANT**

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**

**Christian SPRIMONT**



